

FIN DU MOIS, FIN DU MONDE CHANGEONS LE SYSTÈME, PAS LE CLIMAT



UNE AUTOPSIE D'UN GRAND DÉBAT

Sud

syndicale
Solidaires

SOMMAIRE

☆ EDITO

Le grand show : Macron en campagne !

PAGE 3

☆ L'ISF

Non Macron, c'est pas « de la pipe » de taxer les riches !
La progressivité, c'est la justice sociale !

PAGE 4-5

☆ LA TVA

L'impôt injuste et invisible qu'on paie tous les jours

LPAGE 6-7

☆ LES DEPENSES PUBLIQUES

Menteur ou nul en économie ?
Le problème, ce ne sont pas les dépenses
qui augmentent mais les recettes qui baissent !
Moins de dépenses publiques : des choix et des conséquences

PAGE 8-11

☆ LA DEMOCRATIE

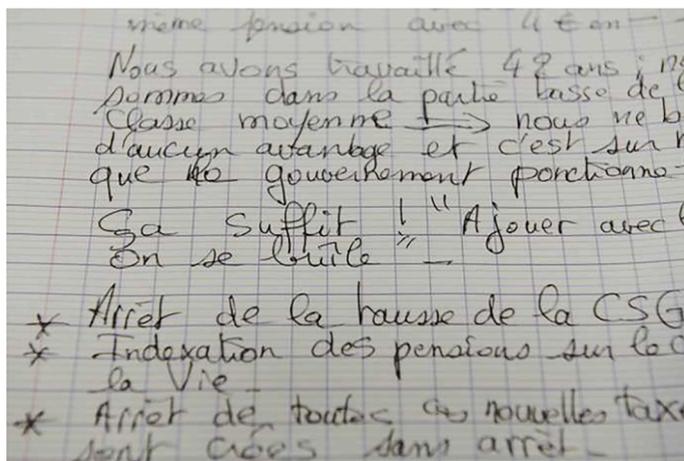
RIC de bonnes questions, mais des réponses incomplètes

PAGE 12-13

☆ LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Climat le changement... c'est pour quand ?!

PAGE 14-15



LE GRAND SHOW : MACRON EN CAMPAGNE !

On allait voir ce qu'on allait voir. Pour tenter de reprendre la main après le début du mouvement des gilets jaunes, soutenu par une part importante de la population, il fallait donc organiser un grand débat démocratique de manière neutre et impartiale. Le temps d'écarter la commission nationale du débat public et d'éventuelles personnalités « dignes de confiance », Macron est reparti en campagne afin de vanter les **bi e n f a i t s** de sa politique. Dès les premiers jours, manches retroussées et meetings dignes d'un candidat à la Présidentielle, le ton était donné. Le rétablissement de l'ISF ? « De la pipe ». En revanche, pas de problème pour débattre du 80 km/h !...

Ceci dit, la lettre aux Français et Françaises avait déjà fixé le cap, la ligne. « Nous ne pouvons, quoi qu'il en soit, poursuivre les baisses d'impôts sans baisser le niveau global de notre dépense publique. », y explique-t-il d'entrée.

Les réponses sont dans les questions !

Tout est à l'avenant à tel point que les réponses sont dans les questions : « Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ? Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur

utilité ? » Trop cher, inutile, économies : tout est dit !

Prétextant un « ras-le-bol » fiscal alors que c'est surtout le sentiment d'injustice qui ressort, il nous invite d'emblée à choisir dans quelles dépenses sociales il faudrait tailler. Un discours digne du MEDEF, faisant sciemment l'impasse sur le fait que ce qui crée l'injustice fiscale et sociale est le résultat d'une politique délibérée qui creuse les inégalités.

Ce qu'il faut lever ici, ce sont les interrogations, les doutes — il y en a beaucoup avec le rouleau compresseur libéral —, les manipulations — y compris des chiffres — et un discours libéral qui ne peuvent masquer l'essentiel : pourquoi devrions-nous vivre de moins en moins bien dans un pays qui est de plus en plus riche ?

La petite manœuvre politicienne visant à intégrer dans sa lettre et dans son grand débat des thèmes comme l'immigration ou la laïcité a fait flop, lamentablement. Toutes les questions et revendications convergent vers la justice sociale et la justice fiscale. Le patronat et les actionnaires ne sont pas encore au cœur de la contestation sociale, mais la rapidité avec laquelle ils ont versé une prime est un signe. Et nous aurions vraiment tort de ne pas saisir l'occasion pour imposer des augmentations de salaire.

JUSTICE SOCIALE ET JUSTICE FISCALE NE RATONS PAS LE RENDEZ-VOUS !

L'ISF : NON MACRON, C'EST PAS DE LA PIPE DE TAXER LES RICHES !

**Difficile de mieux
tuer le grand
débat puisque
l'idée sous-
jacente de cette
déclaration c'est
quand même
que, « oui, ça
peut choquer
d'exonérer les
riches, mais,
au bout du
bout, leurs
investissements
créeraient de
l'emploi et
des richesses.
Alors... c'est
mieux que
rien ». Seul petit
problème dans
le raisonnement :
tout est faux !**

« Nous ne reviendrons pas sur les mesures que nous avons prises pour corriger cela afin d'encourager l'investissement » (Macron dans sa lettre aux Françaises et Français à la mi-janvier).

Selon le scénario du Président, le riche va donc apporter du capital (de l'argent frais) dans des entreprises (déjà créées ou nouvelles), pour permettre leur développement (des créations d'emplois?). En échange de ce capital, il va obtenir des actions. Les études publiées sur le sujet démontrent que c'est faux : plus de 95 % des transactions boursières ne sont que des échanges de titres déjà émis : en gros, le comportement dominant, c'est « j'achète, je vends et je rachète... ».

Ce comportement n'apporte absolument rien à l'économie! Ce qui est acheté (les actions) a en fait déjà été investi.

Les riches n'investissent pas leur argent dans l'économie « réelle »

En 2014, sur un investissement total des entreprises de 260 milliards, 10 milliards sont venus de la Bourse sous la forme de

nouvelles actions, et très souvent au bénéfice des start-up. 3,8 % de l'investissement total dans l'économie...

D'où vient alors l'argent investi ?

De ce qu'on appelle l'auto-financement (les profits dégagés par l'entreprise) et de l'endettement, donc du crédit bancaire.

Non taxer les riches ne les fait pas fuir

Vouloir taxer ceux qui investissent les décourage... et avec l'ISF, on encourageait « l'exode fiscal ».

En clair, les riches s'expatrieraient à l'étranger! Du pipeau encore une fois... L'administration des Finances a évalué les pertes liées à cet « exode fiscal » sur une dizaine d'années (2002-2012). Déjà pour 800 départs on compte environ 300 retours.

Mais surtout, la perte est évaluée à 170 millions d'euros par an. Donc, Macron supprime un impôt qui rapportait au moins 3,5 milliards parce que 4 % du total échappe à l'ISF!

Avant sa suppression, n'étaient taxés que les patrimoines atteignant les

1,3 M d'euros (seuil de déclenchement). S'appliquait ensuite un taux progressif par tranche, selon le montant du patrimoine, jusqu'à 1,5 % pour ceux de plus de 10M d'euros.

Avec un patrimoine de 2,5 millions, le taux de prélèvement moyen était donc de 0,4 %, soit 10 900 euros.

Mais nombre de biens étaient exonérés : par exemple les placements financiers

Bref, imposer les hauts patrimoines n'empêche absolument pas de financer les investissements et l'économie, car ceux-ci ne contribuent pas à son développement.

LA PROGRESSIVITÉ, C'EST LA JUSTICE SOCIALE !

La France est le pays où l'impôt sur le revenu représente la plus petite part du PIB : 3,3 % contre 9 % au Royaume-Uni et plus de 10 % en Allemagne.

C'est pourtant le seul impôt progressif et donc le plus juste : le taux de prélèvement augmente avec le niveau de revenu. L'impôt sur les sociétés est proportionnel tout comme la TICPE¹ et la TVA.

L'autre impôt qui s'apparente à un impôt sur le revenu, la CSG, est proportionnel si l'on excepte le cas des « petites » retraites : ce sont 92 milliards qui sont affectés à la protection sociale.

La politique fiscale menée par Macron a accru la proportionnalité de la fiscalité. C'est le cas avec l'augmentation de la CSG et la création de la flat tax : les revenus du capital et les plus-values financières étaient imposés sur la base du barème fiscal (et donc progressif) avant

dans des fonds ou les PME, les objets d'art, de collection ou d'antiquité (tapis, tapisseries, tableaux ou peintures), les objets de collection (voitures, livres, timbres...), les forêts et bois...

On comprend mieux l'amour des grandes fortunes pour l'art et les musées de collection ! Bernard Arnault, patron de LVMH, l'a bien compris!!!

| Barème progressif 2018 | |
|-------------------------|-------------------------------|
| Tranches | Taux d'imposition à appliquer |
| Jusqu'à 9 964 € | 0 % |
| De 9 965 € à 27 519 € | 14 % |
| De 27 520 € à 73 779 € | 30 % |
| De 73 780 € à 156 244 € | 41 % |
| Plus de 156 245 € | 45 % |

barème progressif de l'impôt sur le revenu

l'instauration de cet impôt proportionnel à 30 %. C'est aussi le cas pour les heures sup défiscalisées : « l'économie » d'impôt sera d'autant plus élevée que vos heures sup et votre salaire sont élevés.

Pour la CSG, on aboutit au paradoxe que les couches sociales défavorisées la paient « plein pot » pour financer la prime d'activité... destinée au même public !

Tout cela relève de choix politiques : rien n'empêche d'inverser la logique !

¹Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

LA TVA, L'IMPÔT INJUSTE ET INVISIBLE QU'ON PAIE TOUS LES JOURS

Quel est l'impôt qui rapporte le plus? Tout le monde répondra la TVA. Facile... mais si l'on vous dit que la TVA représente la moitié des recettes fiscales de l'État, on comprend mieux pourquoi cet impôt revient fréquemment dans le débat depuis trois mois. Pour 2016, c'était la bagatelle de 145 milliards d'euros, soit 45 % des recettes de l'État.

6

Il y a quatre taux de TVA : normal (20 %), intermédiaire (10 %), réduit (5,5 %) et super réduit (2,1 %).

Des différences qui rendent cette taxe injuste de fait.

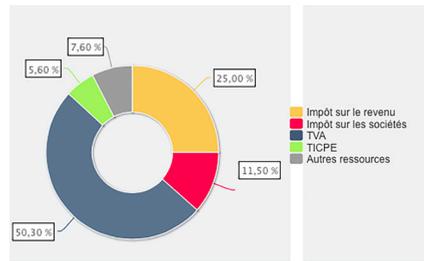
La lunetterie¹ subit une TVA de 20 % alors qu'il est question d'arriver au zéro reste à charge. La consommation d'électricité et de gaz, dépenses dont il est difficile de se passer, est aussi taxée à 20 %.

80 % des recettes de la TVA proviennent de ce taux à 20 %. De ce fait, réduire le problème aux seuls produits de première nécessité (sous-entendu les produits alimentaires, en général au taux de 5,5 %) mène à l'impasse.

En effet, diverses études² confirment que la TVA est un impôt injuste : il est proportionnel et ne tient donc pas compte des revenus, il frappe plus les ménages qui consacrent tous leurs revenus à la consommation

¹ chère et très mal remboursée, à tel point que Macron en a fait un de ses dadas présidentiels

² Elles ont mesuré le taux d'effort des ménages en la matière, soit l'acquittement de la TVA rapportée aux revenus d'activité (nets des cotisations sociales) et aux revenus sociaux.



ou, dit autrement, il frappe moins ceux qui peuvent épargner.

Réformer la fiscalité passe nécessairement par une réflexion sur la suppression totale d'un tel impôt. On objectera que l'on pourrait quand même taxer les produits «de luxe». Mais il y a bien d'autres moyens d'imposer les personnes qui peuvent se payer un yacht : par l'impôt sur le revenu avec des tranches supplémentaires et le rétablissement de l'ISF!

«De manière générale, ce sont les ménages les plus défavorisés qui ont les taux les plus élevés puisque leur épargne est plus faible. Par ailleurs, il semblerait que ce soit les ménages monoparentaux aux faibles revenus qui subissent les taux d'effort les plus élevés, notamment à l'approche de la quarantaine où le taux d'effort peut atteindre 15 %. Ce taux est similaire à celui des jeunes célibataires qui ont peu de revenus et épargnent peu. Au contraire, ce sont les célibataires et les couples sans enfant aisés qui ont des taux d'effort plus faibles, aux alentours de 6 % ».

La TVA dans le budget des ménages : Kévin Fourrey, EDHEC Business School

**LE TABAC
NUIT À LA SANTÉ, LA BOURSE
NUIT À L'ÉCONOMIE,
ET L'ACTIONNAIRE
NUIT AUX SALAIRES!**

**Il faudrait
251 ans
pour une
salariée
de
Carrefour
pour
gagner
autant
que ce
que son
PDG
touche en
un an. 225
ans chez
Sodexo,
206 ans
chez
Renault.**

Les rémunérations des grands patrons n'ont plus rien à voir avec une quelconque compétence. Elles sont indexées sur une stratégie aux ordres du capital financier qui lient compression salariale, plans sociaux et versement de dividendes. De 2010 à 2017, les dividendes des sociétés du CAC 40 ont crû de 44 %, les salaires des grands dirigeants de 32 % et les salaires « moyens » de 22 % !

Tout cela sur fond d'un impôt sur les sociétés qui n'a fait que baisser et qui rapporte bien moins que le taux de 33,3 %².

À quoi sert la Bourse ? À rien !

Ce que nous avons décrit à propos de la 'stratégie' des investisseurs¹ se vérifie à l'échelle du pays : en 2014, 10 mds d'€ ont été investis en nouvelles actions alors que l'investissement global s'est chiffré à 260 mds. La Bourse a donc contribué à hauteur de 3,8 % de l'investissement dans l'économie. De fait, elle ne sert pas à l'économie, mais aux actionnaires qui spéculent à qui mieux mieux : 3300 mds d'échanges de titres en un an.

En fait pour investir les entreprises empruntent : les Échos titrait le 14 mars de cette année 'la dette des entreprises françaises atteinte des niveaux record'².

Les titres sont plus alarmistes quand l'État est endetté à hauteur de près de 100 % du PIB. Dans ce cas, la presse fait feu sur les dépenses publiques. Le but, les comprimer au maximum et augmenter les profits et dividendes d'une caste parasite !

Augmenter les salaires, c'est vital :

De fait, ce qui va dans les poches des actionnaires ne va pas dans les nôtres (voir ci-dessous) !

| Répartition de la valeur ajoutée (INSEE) | | | |
|--|-------------|-------------|--------------|
| | 1980 | 2008 | |
| ÉCARTS | | | |
| salaires | 73,9 | 65,1 | - 8,8 |
| Cot.salariales | 28,1 | 27,7 | - 0,4 |
| salaires net | 45,8 | 37,2 | - 8,4 |
| profits | 26,1 | 34,9 | + 8,8 |
| disponibles | 23,0 | 26,5 | + 3,5 |
| dividendes net | 3,1 | 8,4 | + 5,3 |
| Total | 100 | 100 | |

Il est possible de revenir au partage des richesses tel qu'il était dans les années 80 et d'augmenter les salaires en moyenne de 8 % sans aucun effet sur la compétitivité des entreprises en prenant sur les dividendes des actionnaires. Cela ne pénaliserait pas l'investissement qui stagne aussi depuis près de 40 ans.

Enfin, une réforme fiscale instaurant la progressivité sur tous les revenus et les patrimoines permettrait aussi de redistribuer du pouvoir d'achat à toutes les catégories sociales qui en ont besoin !

¹voir article p.4

²voir article p.10

³et plus loin... « L'endettement brut des entreprises françaises dépasse 4.000 milliards d'euros, soit 175 % du PIB, contre 135 % il y a dix ans lorsqu'a éclaté la crise financière, du jamais vu... ».

MENTEUR OU NUL EN ÉCONOMIE ?

Sans attendre le grand débat qui allait débiter quelques jours plus tard, Emmanuel Macron nous a gratifié d'une énormité pour soutenir les thèses libérales à l'occasion de ses vœux le 31 décembre. À tel point qu'Éric Brunet, polémiste libéral qui voit la main tentaculaire de l'État partout, en devient un « petit joueur »...

Selon le président, «*Nous dépensons pour notre sphère publique plus de la moitié de ce que nous produisons chaque année*».

L'État capterait donc plus de la moitié de la richesse créée. Par cette petite phrase, il veut surtout nous faire avaler que le privé, les créateurs de richesse, les investisseurs étoufferaient sous le poids de l'impôt, de l'État qui «boufferait» tout le gâteau.

Cela permet alors de «dérouter» la suite du film libéral autour du fameux «*pognon de dingue*» et d'enchaîner sur la dette le déficit public et son corollaire l'obligation de réduire les dépenses (sans regarder le problème de la baisse des recettes avec les cadeaux fiscaux) pour pouvoir baisser les impôts (de qui?)...

Mais de quoi parle-t-on vraiment ?

Cette fameuse moitié — 57 % - de la sphère publique représentait donc plus de 1240 milliards d'euros en 2015.

En fait, la grande majorité de cette somme repart dans la sphère «*privée*» :

600 milliards repartent dans la protection sociale : retraites, maladie, allocations familiales, aides au logement, allocations chômage, donc dans la consommation.

Faire fonctionner l'État cela nécessite aussi des achats de fournitures ou des investissements (quasiment 200 milliards d'euros).

Enfin, une partie va au fonctionnement de l'État et des administrations entre autres la rémunération des agents ou simplement pour les services publics¹. En contrepartie, on ne paie pas pour aller à l'école, pour marcher sur les trottoirs ou emprunter le réseau routier (mettons de côté les autoroutes...).

En fait, la dépense publique crée de la richesse!!!

Par contre, il y a un «*pognon de dingues*» dépensé que ni le gouvernement ni le MEDEF ne critiquent, celui des aides multiples comme le CICE (20 Mi.) ou les réductions de cotisations sociales, dont l'efficacité est quasi nulle.

Pour finir, et pour celles et ceux qui croient que l'État prend de plus en plus sur la richesse créée, rappelons que sa part dans le PIB ne bouge pas depuis les années 80.

Comparaison n'est pas raison !

Les dépenses publiques sont des choix et sont allouées, pour l'instant, en majorité pour réduire les inégalités et

¹ voir tableau page 13

maintenir un haut niveau de services publics. C'est cela que l'on attaque aujourd'hui !

Même les comparaisons internationales faites pour détruire notre modèle se retournent très vite contre leurs auteurs.

Ainsi, on nous présente l'Allemagne comme un modèle de dépense publique. Or, les budgets de défense militaire sont très bas pour des raisons historiques comme ceux dans l'enseignement du fait d'un taux de fécondité très bas. De la même façon, les prix du logement plus bas qu'en France entraînent des aides plus basses. Enfin, il n'existe pas de crédits d'impôt. Sur le même périmètre, il n'y a pratiquement plus d'écart dans les dépenses publiques.

Quant aux USA c'est la même chose : pour les retraites ou la santé, les dépenses ne sont pas socialisées. Mais une fois toutes ces dépenses individuelles agrégées, on retrouve le même niveau de dépenses « publiques » ou « collectives ». Mieux aux USA, les dépenses de santé sont plus importantes : 17 % du PIB et 12 % en France. Le fait que tout soit individualisé et géré par de multiples intervenants (État fédéral, États, secteur privé) fait exploser les coûts.

De fait, la vraie question posée aujourd'hui n'est pas l'explosion des dépenses, mais la contraction des recettes.

Cette bouillie libérale ne vise qu'à enrichir les rentiers et les détenteurs de capital. Toute baisse du salaire « socialisé » qui va aujourd'hui à la protection sociale ira immanquablement dans les poches de ces derniers. C'est exactement ce que veut faire le gouvernement avec la réforme des retraites en limitant (ou en baissant) le stock des 300 milliards qui y sont affectés. Même chose avec la nécessité « absolue » de baisser les dépenses de l'État, le MEDEF espérant toujours en tirant une baisse de l'impôt sur les sociétés, à même de faire monter les bénéfices !

« Les systèmes socialisés sont plus efficaces, plus rentables pour les cotisants, que les systèmes privés. En effet, les assurances santé et de retraite privées entraînent quatre coûts que ne connaît pas notre bonne vieille Sécu :

1) Étant en concurrence les uns avec les autres, elles doivent financer de coûteuses campagnes de publicité.

2) Étant créées par des investisseurs privés, elles doivent dégager suffisamment de bénéfices afin de reverser une part de ces bénéfices à leurs investisseurs.

3) Étant des entreprises privées, elles doivent verser de très hauts à leurs cadres dirigeants, afin d'attirer les "meilleurs".

4) Enfin, étant par nature plusieurs, en vertu des bienfaits supposés de la concurrence, elles conduisent à une multiplication des coûts de gestion : dans les pays où de tels systèmes sont la règle, comme au Royaume-Uni, aux États-Unis, ou en Australie, il est courant (voire obligatoire) pour un salarié de cotiser à plusieurs fonds de pension... Les coûts de gestion sont donc multipliés »

Gilles Raveaud, maître de conférences en économie à l'Institut d'Etudes Européennes de l'université Paris 8 Saint-Denis.

LE PROBLÈME, ÇE NE SONT PAS LES DÉPENSES QUI AUGMENTENT MAIS LES RECETTES QUI BAISSENT !

La théorie libérale en cours vise à nous démontrer que nous vivons au-dessus de nos moyens. Pire, que nous allons laisser une dette colossale à nos enfants et petits-enfants... 100 % du PIB, rendez-vous compte !

Tartufferie absolue de comparer une dette remboursable sur des années à un flux annuel. Cela reviendrait à affirmer qu'un couple avec des revenus annuels de 32 000 euros va dans le mur en empruntant 200 000 euros sur 25 ans pour acheter une maison en lui appliquant un taux d'endettement de 625 % ! Mais tordons le cou à une autre idée reçue :

Le problème ce ne sont pas les dépenses...

Le problème c'est la baisse des recettes budgétaires.

De l'impôt sur le revenu...

En 1982, le taux marginal d'imposition (tranche de taxation la plus haute) était à 65 %. Il est aujourd'hui à 45 % après être passé à 40 % en 2007. Pour comprendre le scandale, mais aussi l'importance de la progressivité, il faut savoir que ce taux marginal à 45 % ne s'applique qu'aux revenus au-delà de 156 245 euros par an. Socialement, il est légitime d'imposer un niveau d'imposition bien plus élevé à

des personnes qui perçoivent environ 12 000 euros par mois.

En ce moment aux États-Unis il est question de rétablir un taux marginal de 91 % instauré par Roosevelt au moment du new-deal.

Chaque baisse d'impôt profite mécaniquement aux plus riches du fait de cette progressivité. Par exemple, la refonte du barème (passage de 7 à 5 tranches) en 2007 sous Sarkozy a coûté 4 milliards d'euros. Et les baisses intervenues entre 2002 et 2007 ont bénéficié aux 10 % les plus riches (pour environ 70 % du montant global).

... À l'impôt sur les sociétés et les fameuses niches fiscales

Celui-ci était de 50 % en 1985. Il est maintenant à 33,3 % et le gouvernement envisage de le passer à 25 %. L'argument massue passe en boucle : il faut baisser le taux d'imposition — soi-disant le plus élevé d'Europe — car ce dernier décourage les investisseurs. Une jolie fable : la France reste l'un des pays les plus attractifs pour les investissements étrangers. De plus, ce taux de 33,3 % ne prend pas en compte les nombreuses exonérations qui font que le rendement de l'impôt place la France au 11^{ème} rang européen. Notamment, pas le biais des exonérations, entre autres :

- le CICE : 20 milliards
- dispositifs dérogatoires à la

TICPE : 5,7 milliards,
– crédit impôt recherche : 5 milliards
– niche Coppé (exonération des plus-values sur les cessions de filiales) : 3,9 milliards.

Une fois déduit des niches, le taux réel moyen d'imposition des grandes entreprises passe de 18 à 7,7 % !

Et pour revenir aux « particuliers », on peut aussi citer la niche « crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile » : environ 4 milliards en 2014...

Au total, les « niches fiscales » sont de l'ordre de 150 milliards d'euros, le double du déficit budgétaire.

Les marges de manœuvre budgétaires sont donc considérables !

Il faut faire table rase de toutes ces exonérations fiscales et remettre de la progressivité dans tous les impôts à raison des revenus et des patrimoines des uns et des autres.

D'autant qu'il est maintenant aisé de prouver qu'elles ne servent, la plupart du temps, que les intérêts des actionnaires et des plus aisés !

MOINS DE DÉPENSES PUBLIQUES : DES CHOIX ET DES CONSÉQUENCES

« En France, un tiers des ponts entretenus par l'État ont besoin d'être réparés »

Le 14 août 2018, le pont de Gênes s'écroule provoquant des dizaines de morts. Il n'a pas fallu longtemps pour s'apercevoir que ce drame était principalement dû à un délaissement des infrastructures.

La France est loin d'être à l'abri d'un tel drame. L'effondrement du pont de Gênes a vite relancé le débat sur l'entretien des ponts, mais plus généralement des infrastructures routières. Les différentes réformes et notamment la décentralisation ont entraîné une « dette grise » sur toutes ces infrastructures.

En 2005, la suppression des directions départementales de l'équipement a transféré la gestion des routes aux conseils généraux, mais aussi aux communes.

L'État en baissant les dotations et les dépenses publiques est donc directement responsable du délabrement des services publics. Faire croire qu'il faut faire des choix en matière de baisse de dépenses publiques est donc dans certains cas criminel.

Cette suppression s'est doublée d'une baisse des dotations aux collectivités.

Résultat, à partir de 2013, les dépenses de voirie des collectivités locales ont baissé en moyenne de 19 % et de plus de 20 % dans 42 départements.

Résultat, alors qu'un certain nombre d'opérations de gestion ne coutaient rien aux DDE, elles doivent être maintenant déboursées par les communes (un simple diagnostic sur un pont coûte 10 000 euros à n'importe quelle mairie).

De la même façon, la catastrophe de Bretigny, avec des morts à la clef, a mis en lumière le manque de dépense publique sur l'entretien du réseau ferroviaire qui incombe à l'État. On peut aussi parler des saturations des urgences et les risques sur la santé des patients par les réductions de personnels.

RIC DE BONNES QUESTIONS, DES RÉPONSES INCOMPLÈTES

Au fil des évolutions de cette mobilisation, une revendication a émergé et a de plus en plus été reprise, au point d'apparaître comme un des mots d'ordres phares des gilets jaunes. Pas étonnant dans la mesure où le RIC (Référendum d'initiative citoyenne), puisque c'est cela dont il s'agit, se veut une réponse à la panne sèche du système institutionnel de la Ve République.

Pour nous, le questionnement sur les aspects antidémocratiques de notre système politique est complètement justifié. Est-il par exemple normal qu'une fois élu-e-s, celles et ceux qui sont censé-e-s nous représenter n'aient pas de compte à rendre pendant toute la durée de leur mandat? Que la population n'ait que le droit de voter tous les 5-6 ans (en moyenne pour chaque élection politique)?

Est-il normal que l'on ferme tel hôpital ou école sans l'avis de la population concernée? Alors que c'est l'impôt qui finance ces biens d'utilité commune.

Une question légitime donc, mais la réponse formulée via le RIC est-elle suffisante?

Elle a au moins le mérite de permettre à la population

elle-même de poser les questions, et donc les thèmes dans le débat, au contraire des référendums traditionnels, dans lesquels ce sont les gouvernements qui imposent les termes de la discussion.

C'est ce que Sud PTT a fait en 2009, en organisant, avec d'autres forces, une votation citoyenne sur la privatisation de La Poste (plus de 2,3 millions de participant-e-s).

Également en 1997 lors de la privatisation de l'opérateur France Télécom devenu Orange, nous avons organisé un référendum interne du personnel sur ce choix. Car c'est aux premiers concernés de donner aussi leur avis. Mais une des limites de l'exercice, c'est qu'à une question posée dans ce cadre on ne peut répondre que par oui ou par non, ce qui corsète de fait la discussion démocratique. L'autre limite, c'est que dans les 2 cas cités là, malgré l'opposition nette exprimée par le NON; les pouvoirs publics ont appliqué la privatisation tant à La Poste qu'à FT!

Par ailleurs, et c'est sans doute le plus important, le RIC, ne remet pas en cause le fait que la démocratie, toute imparfaite qu'elle puisse être, ne pénètre pas dans les murs de l'entreprise.



Certes, des droits ont pu être gagnés par des mobilisations, comme la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise en mai 68, mais les patrons sont toujours des monarques de droit divin.

L'Union Syndicale Solidaires, dont fait partie sud PTT, revendique le droit

de veto des instances du personnel (le Comité social d'Entreprise) contre les plans de licenciements ou les restructurations. C'est un exemple de moyen (pas le seul!) pour remettre en cause le pouvoir de l'employeur, que ce dernier tient de la propriété privée de l'outil de production.

ÉVOLUTION DES SERVICES PUBLICS

| Type de service | Évolution entre 1980 et 2013 ⁽¹⁾ | Seuil d'apparition : nb d'hab. à partir duquel 25 % des communes possèdent le service | | Seuil de généralisation : nb d'hab. à partir duquel 75 % des communes possèdent le service | |
|-----------------|---|--|------|---|-------|
| | | 1980 | 2013 | 1980 | 2013 |
| École primaire | -24% | 100 | 200 | 500 | 500 |
| Bureau de poste | -36% | 400 | 1050 | 1100 | 2200 |
| Perceptions | -31% | 3750 | 4100 | 6 950 | 7900 |
| Gendarmeries | -13% | 1500 | 3750 | 2050 | 6950 |
| Gares | -28% | 1700 | 2450 | nc. | nc. |
| Maternités | -48% | 4200 | 7500 | 7700 | 10850 |
| Hôpitaux | -4% | 3750 | 7700 | 5050 | 7700 |

(source la gazette des 36000 communes)

A QUOI SERT LA DÉPENSE PUBLIQUE ?



CLIMAT LE CHANGEMENT C'EST POUR QUAND ?!

« Si nous conjuguons justice sociale et action pour le climat, les gens se battront pour cet avenir »
(Naomi Klein, militante altermondialiste)

Hasard de l'histoire ? Peut être pas... entre le mouvement des gilets jaunes qui s'est construit contre l'augmentation de la taxe sur l'énergie (essence, diesel, fioul...) et les manifestations « climat » qui se sont déroulées à l'automne, le débat sur la transition énergétique a pris une tout autre dimension.

Une tout autre dimension, car la théorie conduisant à l'augmentation de la TICPE reposait sur une série de mensonges sur fond d'hypocrisie générale.

Double mensonge. Car, d'une part, l'augmentation de la TICPE n'allait pas intégralement à la transition énergétique — seulement 20 % y étaient alloués comme l'ont démontré les débats parlementaires —, et servait plutôt à colmater les brèches budgétaires béantes du fait de la baisse de certains impôts (IRPP, IS¹) au profit du capital et des couches aisées.

D'autre part, la fable selon laquelle l'utilisation de l'automobile faiblirait sous l'effet d'une taxation supérieure s'est trouvée confrontée à la dure et triste réalité quotidienne. Faute d'alternative durable, tout habitant vivant loin de son lieu de travail doit utiliser sa voiture. Et les fermetures de voies ferrées — là encore pour réduire les « dépenses publiques » — montrent que l'alternative

à la voiture n'est absolument pas pensée aujourd'hui. Dans le même registre, devrait se discuter au niveau national la gratuité des transports collectifs, revendication qui se heurte encore aux esprits réactionnaires et libéraux sur le thème de « qui va payer » en occultant tous les aspects bénéfiques d'une telle politique (ce qui a été démontré dans de nombreuses villes).

L'industrie épargnée

La colère a été d'autant plus forte que des exonérations totales ou partielles de la TICPE touchent les autres secteurs polluants : le transport aérien et routier, les taxis, les exploitations agricoles. Si les rejets de gaz à effet de serre concernent les transports pour 27 % du total et 19 % pour l'agriculture, l'industrie en est responsable à hauteur de 33 %. Moins d'une dizaine d'entreprises concentrent à elles seules 70 % des émissions dans l'industrie (Arcelor, EDF, Total, GDF Suez, ExxonMobil...). De fait, les quelques 1400 sites industriels et polluants du pays sont exonérés de la fiscalité carbone qui pèse sur la consommation des carburants, que les ménages, artisans et petites entreprises paient.

Il est apparu que cette logique budgétaire visant à n'utiliser que l'augmentation de la TICPE, à supposer qu'on redistribue 100 % des sommes recouvrées, ne répondait pas au problème d'urgence de la transition énergétique. Et basculer tout le parc automobile en électrique

poserait d'autres problèmes, puisqu'il faudrait bien de l'électricité (nucléaire ?) – pour recharger des millions de batteries.

Agir localement, penser globalement... et vice-versa !

Se focaliser sur la « propreté » de la voiture, c'est oublier les débats et les questions de fond qui engendrent ce problème.

Entre autres, la question du logement¹, de son prix dans les centres-villes et de la spéculation qui s'y opère avec les réductions d'impôts, aussi nombreuses que les ministres qui sont passés par là : Périssol, Robien, Scellier, Duflot, Pinel... on dépasse le milliard euros en aides avec l'empilement des dispositifs².

Mais aussi l'urbanisation avec le mode d'organisation des villes (et donc des transports). Le Grenelle de l'environnement n'a pas été respecté en la matière : « la superficie de ces terres agricoles, naturelles ou forestières, converties pour l'urbanisation ou le développement d'infrastructures a augmenté de 13 % en dix ans, lorsque la croissance démographique atteignait à peine 5 %... »³. Soit, sur la période, un département comme la Seine-et-Marne !

Investir massivement avec des aides publiques

Pour réussir la transition, il faudra imposer plusieurs ruptures au gouvernement et à certains lobbies, car cela n'ira pas de soi. Par exemple, le prix du pétrole a beau avoir été multiplié par 5 entre 2012 et 2014, rien n'a changé (ou si peu) dans le mode de fabrication des véhicules et rien n'a vraiment été pensé sur la question de la mobilité.

L'affaire du siècle devant le tribunal administratif de Paris !

Forts d'un soutien de plus de 2 millions de signatures, Greenpeace, la Fondation Nicolas Hulot, Notre affaire à tous et Oxfam ont déposé leur recours indemnitaire pour « inaction climatique ». Outre cette demande indemnitaire - rejetée par le ministre de la transition écologique et solidaire -, il est demandé au juge d'imposer à l'Etat de prendre les mesures permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre « à un niveau compatible avec l'objectif de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète sous le seuil de 1,5 °C par rapport aux niveaux pré-industriels »

Pour fédérer les initiatives locales et en impulser d'autres, il faudra injecter des sommes importantes. Bizarrement, l'État dans les années 60 a réussi à le faire en mettant en route une cinquantaine de réacteurs nucléaires en l'espace de dix ans !

Il faudra aussi rompre avec le dogme libéral qui veut qu'on ne puisse investir des dizaines de milliards d'euros parce qu'on alourdirait la dette et les déficits publics. Il y a des marges de manœuvre colossales en matière budgétaire et on peut faire le pari que modifier les modes de production (tous secteurs confondus et de consommation) feront baisser la facture à long terme. Mais les rentiers, les actionnaires et leurs serviteurs zélés ne raisonnent qu'à court terme : le temps du profit, le temps de la Bourse.

Comme pour les autres sujets, il y a aura un affrontement avec les forces qui tirent profit du système actuel.

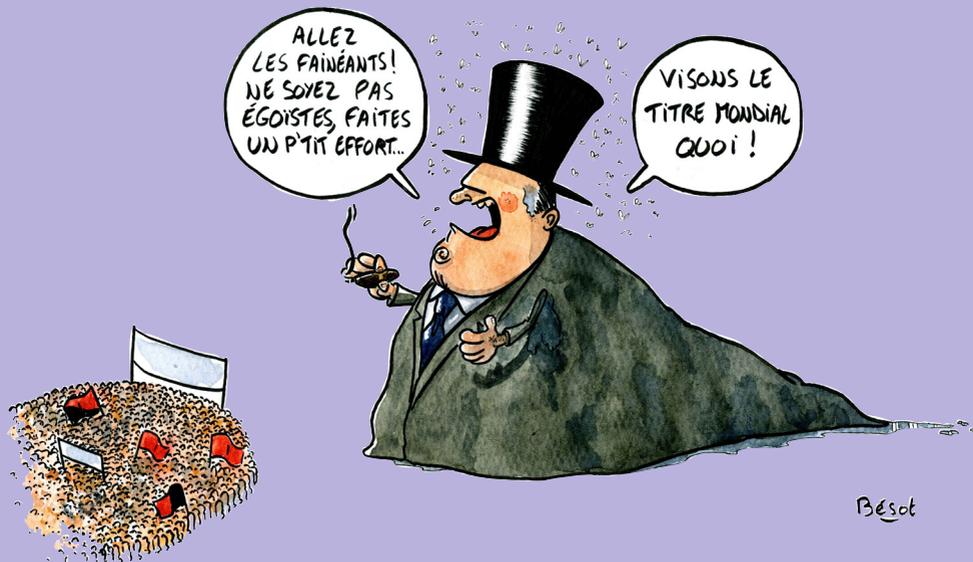
Mais, quoi qu'elles fassent, quoi qu'elles disent, nous le ferons !

¹qui pèse 27% dans les dépenses des ménages.

²Pourtant les pistes alternatives manquent pas. Par exemple, la rénovation thermique des logements sociaux qui en plus généreraient 230 000 emplois (voir <http://emploits-climats.fr/>)

³Artificialisation des sols : quelles avancées politiques pour quels résultats ? » « Artificialisation des sols : quelles avancées politiques pour quels résultats ? » : Rapport d'Alice Colsaet (février 2019), doctorante à l'Institut du développement durable et des relations internationales (Idri)

LA FRANCE, CHAMPIONNE D'EUROPE DES VERSEMENTS DE DIVIDENDES



Demande de contact

NOM PRÉNOM: _____

Adresse : _____

Entreprise : _____

Site : _____

Activité / Fonction : _____

Courriel : _____

Tel: _____

Conformément aux recommandations de la CNIL, vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à au plus tard un an après la résiliation de votre adhésion. Plus de détails sur la collecte de ces informations et leur traitement sur :
<http://www.sudptt.org/Informations-legales-et-confidentiales>

Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 0144621200 — fax 0144621234
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org